L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 FEVRIER 1857.

...ublié par
...ESSE & Cie,
...S KEARNEY.
...ssi A. DUFOUR,
...ROUR, S. HARDY.

...ONNE-ORLEANS:
...AN ET FEVRIER.

...ons à la semaine.
...ABEILLE sont auto-
...commencement à la se-
...ents pour les six
...aquels porteurs.

...mois ou de jour.

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Désastres.

Charleston, 8 février.—Le navire *S. P. Whitney*, parti de la Nlle-Orléans pour Liverpool, a été ramené à l'ancre à la hauteur de Ste Helena, dans la passe intérieure de la Caroline du Sud. Il avait perdu ses mats et faisait eau. Le steamer Dudley a été envoyé à son secours.

Marchés.

New York, 11 février.—La farine et le maïs ont été en hausse à la dernière arrivée des provisions sont fermes. Le blé est calme et est en demande. Le vente de 11,000 à 12,000 boisseaux ont été faites à 71 et 72c.

Rivières.

Louisville, 11 février.—Le niveau de l'Ohio est au même niveau que la Louisville jusqu'à l'embouchure de la rivière Kentucky. Au dessus de Louisville le niveau de la rivière commence à baisser.

Le thermomètre ne saurait tarder à geler.

Bateaux à vapeur.

Vicksburg, 11 février.—Le Magnolia est descendu à Grand Gulf. Le Choctaw, de John Warner a remonté, et le W. S. Kwog a 4 bateaux.

Election d'un Juge.

On verra par une correspondance que nous publions aujourd'hui dans notre partie anglaise, que plus de 350 de nos citoyens les plus estimables, dont environ cent cinquante avocats du barreau de notre ville, ont offert à M. Lea la candidature pour la place de juge de la Cour Suprême. M. Lea y siége déjà, et n'a mandat expire prochainement. Satisfaits de la manière dont il remplit l'importante charge dont l'a revêtu la confiance publique, les électeurs du 2e district judiciaire ont à Cour Suprême désirent l'y maintenir. Ils ont choisi ce candidature, en dehors de toute considération de parti, et M. Lea l'accepte dans les mêmes conditions.

Nous nous joignons de tout cœur aux citoyens qui proposent de soustraire l'élection des juges à la néfaste influence des partis.—Les mauvaises charges de l'administration actuelle ne doivent pas être des hommes de parti. C'est assez, c'est même trop, à de tels actes, que leur dépende de l'Electeur. L'exprience nous démontre tous les jours les tristes effets de ce mode de nomination. Nous sommes revenus de nos illusions, et nous n'hésitons maintenant des voix ardents pour que le choix de nos juges soit remis au gouvernement et que la durée de leur mandat soit augmentée. L'indépendance et la dignité dans un magistrat sont préférables à l'intelligence et au savoir asservis au caprice des partis et partisans avec les passions de l'inintelligence.

INJUSTICE COMMERCIALE.

MM. Starkes, Bonnett & Co., importateurs de New-York, requirent, l'année dernière, des vins et autres liqueurs en barriques. Ils avaient acheté à Mobile; mais qu'à l'arrivée ce perte était considérable pour les consignataires. La maison dut néanmoins les acquitter au droit de cent pour cent sur la quantité réelle de vin et qu'elle trouvait contenu les barriques à mesure partie du liquide ne s'en fut échappée. La perte, déjà forte, se doubla donc par suite de la décision de la douane.

Les consignataires s'adressèrent au secrétaire du trésor pour obtenir le remboursement de ce qu'ils avaient payé en sus, mais M. Guthrie refusa de faire droit à leur requête. Ils portèrent leur plainte à la Cour de district, qui leur donna raison; mais le procureur des Etats-Unis interjeta appel de la décision, et la Cour Suprême vient de la confirmer.

Les commissaires du trésor ont donc raison de dire que cette décision a force de loi, et que désormais les importateurs sont obligés de payer des droits sur la quantité réelle de vin contenue dans les barriques, et non sur celle qu'elles contenaient avant le transbordement.

Nous ne savons pas si le congrès pourra ou voudra remédier à cette injustice; mais le comité des finances, à la Chambre des Représentants, est composé d'hommes d'un esprit droit et d'un jugement sain, et nous espérons qu'ils feront droit à leur requête